

ENVIRONNEMENT — TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : UN NOUVEAU VÉHICULE ROULANT AU GAZ NATUREL COMPRIMÉ



*Modèle de camions à motorisation gaz (Bio-GNC)
pour le Département de Seine-et-Marne ©
Département de Seine-et-Marne*

Dans le cadre de sa politique environnementale en faveur du développement durable, le Département se dote de camions roulant au Bio-GNC, un gaz naturel à faible impact sur l'environnement.

Créé le: 15/10/2021

Des véhicules roulant au gaz naturel comprimé

Face au défi du dérèglement climatique, le Département de Seine-et-Marne s'est engagé dans un processus de transition énergétique qui passe notamment par le "verdissement" de sa flotte de véhicules.

Deux premiers camions à motorisation gaz (Bio-GNC) sont livrés depuis la mi-octobre à la direction des routes du Département. Ils serviront au transport de marchandises en hiver (sel, gravillons, terre, etc.) et aux travaux d'enduits superficiels en période estivale.

Le Bio-GNC, qu'est-ce-que c'est ?

Le Bio-GNC, c'est du gaz naturel comprimé comportant du biométhane. Stocké sous pression, d'où le nom de « gaz comprimé », il sert de carburant vert pour véhicule à moteur.

Ce carburant pollue moins car il est obtenu par la méthanisation de déchets organiques divers provenant des ordures ménagères, de boues des stations d'épuration, de produits agricoles, ou encore de résidus de l'industrie

Le recours à ce procédé s'inscrit donc dans une économie circulaire de réutilisation vertueuse des déchets pour fabriquer une source d'énergie renouvelable à faible impact sur l'environnement. Le Bio-GNC permet en effet de réduire de 90 % les émissions de CO2 par rapport à un véhicule pourvu d'une motorisation conventionnelle.

LES AVANTAGES DU BIO-GNC

Le Bio-GNC a un impact particulièrement réduit sur l'environnement par rapport aux carburants d'origine pétrolière :

- élimination quasi-totale des particules fines à l'échappement,
- baisse de 55 % et 85 % des oxydes d'azote en comparaison respectivement à l'essence et au gazole,
- moins de nuisance sonore,
- disparition des odeurs désagréables au passage des véhicules.